

TIIN DEYA'N
Bulletin d'inscription 2024 - 2025

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Profession :

Tél. :

Email :

Tarifs et Conditions

~~~~~

**Pour participer aux activités, il faut être adhérent de l'association dont le montant annuel est de 20 euros.**

**Cours collectifs :**

Engagement à l'année (mi-septembre à fin mai - sauf vacances scolaires) Règlement en début de saison.

**Cours hebdomadaire** - 1 h par semaine : **390 € + 20 €**

- 2 h par semaine : **590 € + 20 €**

**Chômeurs / étudiants** - 1h par semaine : **340 € + 20 €**

- 2h par semaine : **540 € + 20 €**

**Cours illimité** - Tai chi et Qigong : **610 € + 20€**

**Pour un couple** - Cours hebdo : **740 € + 20 €** - illimité : **1140 € + 20 €**

Possibilité de paiement en plusieurs fois

La première séance découverte est gratuite tout au long de l'année.

**Cours individuels :** Cours d'1h : **80 + 20€**

Abonnement de 6 cours individuels d'1h : **430 € + 20€**

d'1h30 – **650 € + 20€**

Signature de l'adhérent :

Signature du président :

Nom et prénom :  
Date d'inscription :  
Saison 2024 - 2025

Adhérent N° :

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

1- Tiin Deya'n est une association loi 1901 sans but lucratif. Les cours et les stages ne sont accessibles qu'à nos adhérents. L'adhésion coûte 20 euros par année. Les participants aux activités sont donc adhérents à l'association et ont accepté les statuts et le règlement intérieur de l'association affichés dans nos locaux ou sur simple demande.

2- Certains de nos cours et de nos stages sont proposés sous réserve du nombre d'inscrits. Il est possible alors que nous soyons amenés à annuler certaines activités ou stages par manque de participants. L'adhérent doit comprendre qu'il est donc impératif de s'inscrire le plus vite possible pour nous aider à organiser ces activités. En cas d'annulation de notre part, seront remboursées uniquement les séances non effectuées (tarif au prorata du tarif annuel). En cas de report de date aucun remboursement ne sera effectué.

3- Concernant les cours annuels : les cours commencent en général la 2ème semaine de sept et prennent fin la dernière semaine mai. L'adhérent s'engage sur l'année en entier. En cas de fractionnement du paiement, tous les chèques doivent être remis en même temps dès le début de l'année de cours. Tout cours annulé sans prévenir 24h à l'avance sera compté. Exceptionnellement l'adhérent pourra rattraper son cours sur une autre plage horaire : ceci n'est en aucun cas une obligation de l'association. En cas d'une annulation d'un cours par l'enseignant, celui-ci devra prévenir les adhérents au minimum 24h à l'avance et convenir d'un cours de rattrapage.

4- **Concernant les stages & les formations** : l'inscription se fait par l'envoi d'un email (tiindeyan@hotmail.fr) ou par téléphone (04 72 26 50 05) accompagné d'un acompte de 30 % qui doit être versé à la confirmation de l'inscription, la somme restant étant à régler en début de stage.

**En cas d'annulation, le participant se doit de prévenir l'association 48h à l'avance sous peine de perdre son acompte & tout engagement pris ne peut être remboursé.**

En cas d'annulation de notre part, la totalité des sommes versées seront remboursées (au prorata des heures effectuées en cas d'annulation partielle).